



OIAC

Conseil exécutif

Soixante-huitième session
1^{er} – 4 mai 2012

EC-68/NAT.17
1^{er} mai 2012
FRANÇAIS et ANGLAIS seulement

CANADA

**DÉCLARATION DE L'AMBASSADEUR JAMES LAMBERT,
DÉLÉGATION CANADIENNE AUPRÈS DE L'OIAC,
À LA SOIXANTE-HUITIÈME SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF**

Monsieur le Président,

Je tiens d'abord à saisir cette occasion pour vous féliciter, ainsi que le Président de la Conférence et les États parties, d'avoir trouvé une solution pratique à la question du délai final prorogé, l'automne dernier. C'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons lu les plans de destruction présentés par tous les États détenteurs, et nous les encourageons à ne ménager aucun effort pour accélérer, en toute sécurité, la destruction complète et irréversible de leurs stocks restants d'armes chimiques. Les plans de destruction, qui montrent que beaucoup de travail reste encore à accomplir, nous rappellent que l'Organisation est encore loin d'avoir terminé son mandat de démilitarisation. C'est là un point auquel nous devons accorder une importance prioritaire dans l'examen de la mise en œuvre de la Convention, et au moment de repenser la structure et la composition du Secrétariat technique.

Monsieur le Président,

S'agissant de la Libye, je suis très heureux de réitérer l'annonce, faite le 24 avril, selon laquelle le Programme de partenariat mondial (PPM) du Canada a apporté une contribution de 6 millions de dollars canadiens à des activités de destruction des armes chimiques en Libye, par l'intermédiaire de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Cette contribution fait partie de l'aide apportée au nouveau Gouvernement libyen dans le domaine de la sécurité, telle qu'elle a été annoncée à Tripoli en octobre dernier, par le Ministre canadien des affaires étrangères, M. John Baird. De même, il s'agit de la contribution volontaire la plus importante jamais consentie à l'OIAC par un État membre. Ces ressources financières serviront à la gestion de projets. Elles permettront aussi d'assurer la formation du personnel chargé de faire fonctionner l'usine de destruction située à Ruwagha, d'acheter du matériel et des matières associées pour la destruction des stocks d'agent ypérite et d'armes chimiques, et de fournir des services de soutien aux inspecteurs de l'OIAC déployés sur le terrain. Nous sommes convaincus que notre contribution aidera la Libye à respecter l'échéance qu'elle s'est fixée pour la destruction de ces stocks, et qu'elle lui permettra d'apporter l'aide nécessaire aux équipes d'inspection de l'OIAC, comme le prévoit la Convention. Cette contribution s'inscrit dans le prolongement du soutien canadien antérieur au Partenariat mondial pour des activités de destruction des armes chimiques dans



les installations de Kizner et de Chtchoutchyé, en Russie, auxquelles 200 millions de dollars canadiens environ ont été consacrés depuis 2006.

Nous sommes heureux de constater que, conformément à notre décision adoptée à la soixante-septième session, le Secrétariat technique présentera un rapport sur une inspection initiale des armes chimiques non déclarées antérieurement par le régime Kadhafi. Nous remercions le Directeur général d'informer le Conseil des résultats de cette inspection, et nous attendons avec intérêt la clarification de certaines ambiguïtés ou incertitudes ayant trait aux armes non déclarées, y compris l'origine des agents chimiques utilisés et des munitions connexes.

Monsieur le Président,

Pour ce qui est de la non-prolifération, le Canada se réjouit des avancées réalisées au cours de la dernière année afin de régler plusieurs questions à l'ordre du jour du Groupe chargé de l'industrie. Toutefois, certaines de nos décisions devront faire l'objet d'un examen plus approfondi par les États parties, à mesure que nous évaluerons leur incidence et que nous nous emploierons à apporter d'autres améliorations aux méthodes de travail du Secrétariat et à en accroître l'efficacité. Il faudra, entre autres questions, se pencher sur la méthode de sélection des Autres installations de fabrication de produits chimiques. Notre travail en ce domaine est loin d'être terminé, et nous avons hâte d'examiner les résultats, à l'issue de la première année de mise en œuvre, de la nouvelle méthode de sélection mise en place par le Directeur général.

À la soixante-septième session du Conseil, le Secrétariat technique a présenté un rapport sur l'application des directives relatives à la déclaration des données sur les importations et les exportations de produits chimiques figurant dans les tableaux 2 et 3. Même si ce rapport n'a pas suscité beaucoup d'intérêt, force est d'admettre que les disparités de transferts constituent un problème endémique. Depuis longtemps, le Canada soutient avec force les efforts du Secrétariat technique pour réduire le plus possible ces disparités de transferts. Par ailleurs, nos efforts visant à réduire nos propres disparités nous ont permis, par la même occasion, de recenser des entreprises de fabrication et d'exportation situées au Canada dont on ignorait jusque-là l'existence. Le partage de l'information avec d'autres autorités nationales s'est avéré essentiel à la poursuite de ces efforts, même si les lois nationales nous ont parfois empêchés de communiquer des renseignements d'ordre commercial.

À mesure que l'OIAC s'attachera davantage à prévenir la réapparition des armes chimiques, il sera de plus en plus nécessaire d'effectuer un suivi rigoureux des données sur l'importation et l'exportation. Les décisions antérieures de la Conférence sur cette question (C-7/DEC.14 et C-13/DEC.4) ont eu peu d'effet, de sorte que, selon nous, il faut examiner de nouvelles façons de remédier à ce problème complexe. Ainsi, le Canada aimerait que l'on donne suite à la recommandation du Vice-Président actuel du Conseil exécutif chargé de l'industrie, l'Ambassadeur Koebel, telle qu'elle a été formulée dans son rapport à la soixante-septième session du Conseil exécutif, sur l'industrie chimique et les autres questions relatives à l'Article VI. Nous proposons en outre que le Conseil exécutif nomme un facilitateur chargé de trouver d'autres moyens de régler le problème des disparités de transferts.

Monsieur le Président,

Le Canada se réjouit de la mise sur pied du Groupe de travail à composition non limitée chargé des préparatifs de la troisième Conférence d'examen, qui sera l'occasion de procéder à un examen approfondi du fonctionnement de la Convention et des changements scientifiques et technologiques pertinents. Comme la Conférence d'examen approche à grands pas, nous souhaitons vivement que ces travaux puissent commencer sur-le-champ. Nous nous félicitons que le Secrétariat technique s'apprête à soutenir le travail confié au Groupe. Nous félicitons également le Directeur général, M. Üzümcü, d'avoir préparé le terrain en mettant à contribution un groupe d'experts dont le rapport fournit une matière à réflexion pertinente et utile. Nous le félicitons également d'avoir institué un dialogue avec les représentants permanents à La Haye sur les questions plus générales de la transition et de l'évolution de l'Organisation. En ces temps d'austérité économique et face à la diminution des ressources, les efforts pour régler ces questions représentent un défi pour nous tous, que nous devons relever pendant la période qui précédera la Conférence d'examen.

Enfin, Monsieur le Président, comme d'autres membres du Conseil, le Canada demande que le rapport du Bureau du contrôle interne soit examiné par l'Organe consultatif sur les questions administratives et financières avant son examen et son approbation par le Conseil exécutif.

Pour terminer, j'aimerais vous demander que cette déclaration soit distribuée en tant que document officiel de la soixante-huitième session du Conseil.

Merci, Monsieur le Président.

- - - 0 - - -